



## École Saint-Pierre

### Procès-verbal

De la rencontre du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre  
Mercredi 25 février 2026 à 19 h en TEAMS

Membre	Fonction	Présences	Absences
Karine Blanchard-Gagné	Membre parent (an 2 de 2)	X	
Cynthia Desjardins	Membre parent (an 1 de 2) et présidente		X
Ariane Pepin	Membre parent (an 2 de 2)	X	
Olivier Provost-Marchand	Membre parent (an 2 de 2) et vice-président	X	
M. Frédéric Brazeau	Membre parent (an 1 de 2)	X	
1-Jean-Philippe Albert	Parent substitut		X
2- Ghizlane Monadel	Parent substitut		X
Cédrick Bourgeois	Représentante de la communauté	X	
Valérie Alves	Représentante des enseignants	X	
Kathy Turcotte	Représentante des enseignants	X	
Rafaëlle Tourangeau-Laberge	Représentante des enseignants		X
Joanie Ratelle	Substitut des enseignants		X
Julie Therrien	Représentante service de garde	X	
Caroline Bélair	Représentante du soutien		X
Stéphanie Labelle	Substitut pour le soutien		X
Karine Bossé	Direction	X	
Audrey Moreau	Direction adjointe et secrétaire	X	

#### 1. Ouverture, présence et quorum

En l'absence de la présidente, Mme Desjardins, le vice-président, M. Olivier Provost-Marchand, ouvre la séance du conseil d'établissement à 19 h.  
Le quorum est respecté.

#### 2. Parole au public

--

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le vice-président M. Olivier Provost-Marchand fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Frédérick Brazeau d'ADOPTER la proposition d'ordre du jour tel que présenté.

Adopté  
CÉ-STP-2526/036



## École Saint-Pierre

### 4. Adoption du procès-verbal de la rencontre de janvier 2026

Le vice-président présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Karine Blanchard Gagné d'ADOPTER le procès-verbal de la séance de janvier 2026, tel que rédigé.

**Adopté**  
**CÉ-STP- 2526/037**

### 5. Approbation

#### 5.1 Grille-matières 26-27

La directrice, Mme Karine Bossé, présente aux membres la grille-matières pour 2026-2027 à l'école de la Voltige. Elle nomme les modifications au 2<sup>e</sup> cycle.

Il est proposé par Mme Ariane Pepin d'APPROUVER la grille-matières 26-27.

**Approuvé**  
**CÉ-STP- 2526/038**

#### 5.2 Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

La direction de l'école, madame Karine Bossé, présente le document énumérant les principes d'encadrement établis par le CÉ pour l'école. Les membres en discutent et ajoutent les spécifications suivantes :

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;



## École Saint-Pierre

---

Il est proposé par : M. Frédérick Brazeau

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

**Approuvé**  
**CÉ-STP- 2526/039**

### 5.3 Billets spectacle cirque

La directrice, Mme Karine Bossé, explique aux membres que symboliquement un coût est chargé aux parents pour venir voir le spectacle de cirque de leur enfant. De plus, elle explique que les sommes amassées servent à l'achat de matériel pour le projet cirque et pour les décors des spectacles. Le montant est établi ainsi :

- 2\$ au 1<sup>er</sup> cycle
- 5\$ au 2<sup>e</sup> cycle
- 7\$ au 3<sup>e</sup> cycle.

Il est proposé par Mme Julie Thérien d'APPROUVER le coût par billet de spectacle et que les sommes amassées serviront à des achats en lien avec le projet cirque.

**Approuvé**  
**CÉ-STP- 2526/040**

## 6. Adoption

### 6.1 Règles de fonctionnement au service de garde

La directrice adjointe, Mme Audrey Moreau, présente les règles de fonctionnement au service de garde pour l'année 2026-2027 (SEJ-18). Elle fait un survol des règles et présente les coûts réels qui seront facturés aux parents. Mme Moreau fait un rappel aux membres que les deux années d'atténuation des frais sont terminées et que les coûts seront facturés à 100% aux parents selon les règles établies dans le document et sous réserve de l'indexation qui arrive souvent vers le début du mois de juillet.

Il est proposé par Mme Valérie Alves d'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2026-2027 incluant les coûts.

**Adopté**  
**CÉ-STP- 2526/041**

## 7. Parole

### 7.1 Président

M. Olivier Provost-Marchand parle du programme de reconnaissance des parents engagés.



## École Saint-Pierre

---

### 7.2 Parents

Il est question de faire des soumissions pour vendre des chandails avec le nouveau logo pour la rentrée 2026. La couleur noire serait à favoriser pour le spectacle du cirque.

### 7.3 Représentant au comité de parents

M. Olivier Provost-Marchand parle de la présentation des budgets du CSSMI. Il explique aux membres que s'ils le désirent, ils peuvent avoir accès à des capsules éducatives.

### 7.4 Représentant de la communauté

-

### 7.5 Membres du personnel

Mme Kathy parle des activités de St-Valentin et de la pré-écriture faite au préscolaire. Elle parle également de la préparation pour la fin de l'étape 2.

### 7.6 Équipe de directions

Mme Karine Bossé parle de sa participation dans l'équipe du 1000 km du CSSMI du Grand Défi Pierre Lavoie. Elle parle aussi du mécontentement des enseignants du CSSMI en lien avec certaines classes d'adaptation scolaire. La nouvelle a fait les journaux. On ne sent toutefois pas cette mobilisation dans notre école. Le CSSMI vise l'inclusion des élèves en difficulté scolaire. Mme Bossé parle également du changement d'IMSE de notre école.

Le montant de la facture pour les chandails de finissants est de 2 709,10\$ soit 34,25\$/chandails.

Mme Audrey Moreau parle des soumissions pour les cornets de crème glacée pour souligner la fin de l'année scolaire. La compagnie la Conetteuse est retenue et nous allons cibler la journée de l'Activ-O-thon.

## 8. Correspondances

---

## 9. Période de questions

---

## 10. Date et heure de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 29 avril 2026 à 19 h.

## 11. Levée de l'assemblée

Le vice-président, M Olivier Provost-Marchand, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Karine Blanchard DE LEVER la séance à 20 h 05

Adopté  
CÉ-STP- 2526/042

La présidente  
Cynthia Desjardins

La directrice  
Karine Bossé

La secrétaire  
Audrey Moreau